

Guide de récolte 2024 AOP PIERREVERT

I - CONDITIONS DE PRODUCTION

• Encépagement :

CEPAGES BLANCS

Clairette B, Grenache B, Marsanne B, Piquepoul B, Roussanne B, Ugni Blanc, Vermentino B, Viongier B.

CEPAGES ROUGES-ROSES

<u>Cépages principaux</u> : Grenache N, Syrah N, Cinsault N (pour le rosé)

Carignan N, Carignan N, Clairette B, Grenache B, Marsanne B, Mourvèdre N, Piquepoul B, Roussanne B, Téoulier N, Ugni blanc, Vermentino B, Viognier B

La conformité de l'encépagement est appréciée pour la couleur considérée, sur la totalité des parcelles de l'exploitation produisant de l'AOP.

CEPAGES BLANCS

Grenache B & Vermentino B ≥ 50%

Marsanne B, piquepoul B & viognier B ≤ 10%

CEPAGES ROSES

Grenache & Syrah & Cinsault ≥ 70%

Téoulier & Mourvèdre ≤ 10%

Cépages blancs ≤ 20% mais Marsanne B & Piquepoul B & Viognier B ≤ 10%

Rendement :

Vins Blancs ≤ 60hl/ha Vins rouges ou rosés ≤ 55hl/ha

CEPAGES ROUGES

Grenache & Syrah \geq 70% (grenache \geq 15% et syrah \geq 30%)

Téoulier & Mourvèdre ≤ 10%

Cépages blancs ≤ 10%

II - CONDITIONS D'ELABORATION

Maturité du raisin

Teneur en sucres du raisin pour le cépage syrah et raisins noirs destinés aux vins rosés et cépages blancs ≥ 187 g/l

Teneur en sucres du raisin pour les autres cépages noirs destinés à l'élaboration des vins rouges ≥ 198 g/l

• TAV Naturel minimum

11.5% vol pour les vins blancs et rosés 12% vol pour les vins rouges

Règles d'assemblage :

Attention il existe des règles d'assemblage pour les vins AOP Pierrevert Les vins blancs proviennent de l'assemblage de raisins ou vins issus d'au moins 2 cépages où le grenache B ou le Vermentino est obligatoirement présent.

Les vins rosés proviennent d'un seul cépage ou de vins issus majoritairement des cépages principaux.

Les vins rouges sont issus de l'assemblage de raisins ou de vins issus majoritairement des cépages principaux.

III - NORMES ANALYTIQUES

- Acidite totale :
 - \geq 2,28 g $H_2SO_4/1$
- Acidite volatile:

Blanc et rosé:

Acidité volatile ≤ 0,88g H₂SO₄/I

Rouge:

Acidité volatile ≤ 0,98g H₂SO₄/I

Sucres fermentescibles :

Teneur \leq 4g/l pour les blancs ou rosés et rouges dont le TAV Naturel est > 14% vol Teneur \leq 3g/l pour les vins rouges dont TAV naturel \leq 14% vol

• Acide malique (stade du conditionnement) :

Teneur ≤ 0.4 g/l

IV - DOCUMENTS DECLARATIFS

1/ DECLARATION DE RECOLTE

Document ANNUEL déclarant tous les volumes par couleur de la nouvelle récolte qui sont susceptibles d'être revendiqués en AOP



à faire en ligne sur le site des douanes avant le 10 décembre

2/ DECLARATION DE REVENDICATION

A saisir sur le portail internet https://alpes.igp.vins.24eme.fr

Document ANNUEL déclarant tous les volumes par couleur de la nouvelle récolte qui sont susceptibles d'être commercialisés en AOP

3/ DECLARATION D'ENGAGEMENT PARCELLAIRE



Document en annexe, à adresser à l'ODG avant le 31 mars du millésime à venir

Document ANNUEL déclarant toutes les parcelles susceptibles de produire des vins AOP. Cette déclaration sera reconduite tacitement tant que l'opérateur ne la dénonce pas. Les surfacesengagées seront comptabilisées dans la surface totale à contrôler pour la campagne suivante. Il sera annoté des pourcentages de manquants et de l'affectation par couleur de la dernière campagne.

4/ DECLARATION DE RENONCIATION A PRODUIRE



Document en annexe à adresser à l'ODG avant le 31 mai du millésime à venir

Document **UNIQUE** déclarant les parcelles sur lesquelles l'opérateur renonce à produire de l'AOP. Ces parcelles ne seront donc pas comptabilisées dans la surface globale à contrôler.

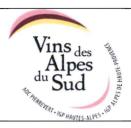
L'opérateur qui souhaiterait ultérieurement réintégrer les parcelles dénoncées aura l'obligation de faire une nouvelle déclaration d'engagement parcellaire selon les modalités décrites

5/ DECLARATION DE CONDITIONNEMENT

A saisir sur le portail internet https://alpes.igp.vins.24eme.fr à chaque conditionnement ou en fin de mois avec votre DRM.

- Tenir le registre des manipulations (cf article D.645-18 du code rural et de la pêche maritime)
- Analyse réalisée avant ou après conditionnement
 (Document à conserver 6 mois à compter de la date de conditionnement)





A retourner à l'ODG

ODG Vins des Alpes du Sud 35 Chemin de St Genies 84 210 VENASQUE

direction@vins-des-alpes-du-sud.fr

DECLARATION DE REVENDICATION

A ADRESSER A L'ODG AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE DE LA CAMPAGNE EN COURS									
accompagné de la copie de la déclaration de récolte pour les viticulteurs ou du SV11 pour les caves coopératives ou du SV12 pour les vinificateurs (copie sera transmise à l'organisme de contrôle)									
N° EVV (CVI): /_/_/ /_/_/ /_/_0/									
Nom et prénom ou raison sociale :	Nom et prénom ou raison sociale :								
Adresse du demandeur :	Adresse du demandeur :								
Code postal :Commur	Code postal :Commune :								
Tél :Fax :	Tél :Fax :E-mail :								
Lieu d'entrepôt du vin :	Lieu d'entrepôt du vin :								
Millésime 20									
AOP PIERREVERT	Superficie	Volumes revendiqués (hl)							
ROUGE									
ROSE									
BLANC									
Fait à :le									

DECLARATION AFFECTATION PARCELLAIRE - AOP PIERREVERT - AVEC IRRIGATION A transmettre à l'ODG avant le 31 Mars du millésime à venir

n° CVI :

Identité exploitant :

Fait le :

Signature:

% de manquants												
Distance	inter-rang											
Densité/Distance	rang											
Superficie	Plantation e plantation H											
Année	Plantation											
Cépage												
Contenance	HAARCA											
MFV												
elle	»N											
Parcelle	Section											
OMMUNE				-								

Type d'installation d'irrigation											
Irrigable oui/non											





A retourner à l'ODG

ODG Vins des Alpes du Sud 35 Chemin de St Genies 84 210 VENASQUE direction@vins-des-alpes-du-sud.fr

DECLARATION DE RENONCIATION A PRODUIRE

DECLARATION PONCTUELLE AU PLUS TARD LE 31 MAI DE LA CAMPAGNE EN COURS

N° EVV (CVI) : / /							
Référence parcelle	Lieu dit	surface					
Fait à :	leSignature et cachet de l'opéra	teur					

Déclaration d'identification établie selon le modèle validé par la directrice de l'INAO, le 17 février 2009





A retourner à l'ODG

ODG Vins des Alpes du Sud 35 Ch. de ST Genies 84 210 VENASQUE

DECLARATION D'IDENTIFICATION

AOC PIERREVERT

Le cahier des charges de l'AOC est disponible sur le site internet de l'INAO : www.inao.gouv.fr

Pour les opérateurs déjà engagés dans l'appellation, document à transmettre à l'ODG avant le **28 février** Pour les nouveaux opérateurs, document à transmettre :

- Pour les producteurs de raisins : avant le 1er avril
- Pour les autres opérateurs : 1 mois avant le début de l'activité

Date de réception par l'Organisme de Défense et de Gestion : ____/___/___________

Renseignements sur l'opérateur

Identité / Raison sociale de l'entreprise :										
N°SIRET:/_/_/_/_/_/_/_/_/N°CVI:/_/_/_/_/_/_/0										
Adresse:										
Commune :										
Téléphone :										
Télécopie :Pays :										
E-mail:										
Veuillez indiquer les coordonnées des responsables de l'entreprise et du personnel, susceptibles d'être contactés pour les besoins du contrôle										
Nom & Prénom	Fonction	Téléphone	E mail							

					1	
				- AND HARDON STORES		
						W704
	Ac1	tivité (ner chaque a	de l'op activité qui vo	érateu ous concerne	<u>r</u>	
Production of	de raisins					
☐ En cav	ve coopérativ	e			issant d'appo	ort]
			A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	***************************************		
VIII-						24.00
	N		VALUE (INC.)	West of the second		
	□ En cav	Coch Production de raisins En cave particulièr En cave coopérativ	(Cocher chaque a Production de raisins En cave particulière En cave coopérative	(Cocher chaque activité qui vo	(Cocher chaque activité qui vous concerne) Production de raisins □ En cave particulière □ En cave coopérative □ En cave coopérative	☐ En cave particulière ☐ En vendanges fraîches

С	Vinification
D	Vente de vins en vrac entre opérateurs
Е	Conditionnement:
	□ par l'opérateur lui-même □ par un prestataire de services
F	Vente de vins à la tireuse

Déclaration d'identification établie selon le modèle validé par la directrice de l'INAO, le 17 février 2009

Statut de l'exploitant (à préciser pour les déclarants de récolte) Propriétaire exploitant Bailleur à fruit Précisez vos métayers Identité & commune du (ou des) métayers I 2 3 3

<u>Lieu de vinification, élaboration,</u> <u>stockage, conditionnement</u>

A compléter si l'adresse est différente de celle de	e l'entreprise
Adresse du chai / entrepôt principal	Adresse du chai / entrepôt secondaire

aration d'identification établie selon le modèle valid	dé par la directrice de l'INAO, le 17 février 2009
Autres sites :	
Adresse	Activité concernée
	PIERREVERT ctivité)
Vinification – Cor	nservation des vins
Capacité de cuverie :hl	
Production moyenne en AOC PIERREVERT :	hl
Condition	onnement
a)- Disposez-vous d'un lieu spécifique pour le stoo	ckage des vins conditionnésoui non
Nombre moven de conditionnements en bouteilles	s par an :/ an
Nombre moyen de conditionnements en bouteilles Nombre moyen de conditionnements en bag in bo	s par an :/ an x par an :/ an

ENGAGEMENT DE L'OPERATEUR

Je m'engage à :									
Pour les opérateurs membres de l'organisme de	e défense et de gestion :								
production et à fournir les documents déclar	Respecter les conditions de ratifs définis par le ou les cahiers des charges ; réaliser les autocontrôles et								
me soumettre aux contrôles internes et exte d'inspection ;	rnes prévus par le plan de contrôle ousupporter les frais liés aux								
contrôles susmentionnés ;									
Pour les opérateurs non membres de l'organism	ne de défense et de gestion :								
	me soumettre aux contrôles externes prévus par le plan de contrôle ou d'inspection ;								
aux contrôles internes réalisés sous la respo Oui Non	j'accepte de me soumettre onsabilité de l'organisme de défense et de gestion :								
Je prends acte que la présente déclaration vaut acceptation : - de figurer sur la liste des opérateurs habilités ; - de la communication de données nominatives me concernant à l'organisme de défense et gestion, à l'organisme de contrôle agréé et à l'INAO.									
Je certifie que ma déclaration d'identification comp	orte pages (annexes comprises)								
	Fait le :A :								
Nom du responsable de l'entreprise ou de son représentant	Signature								

Cachet de l'entreprise :